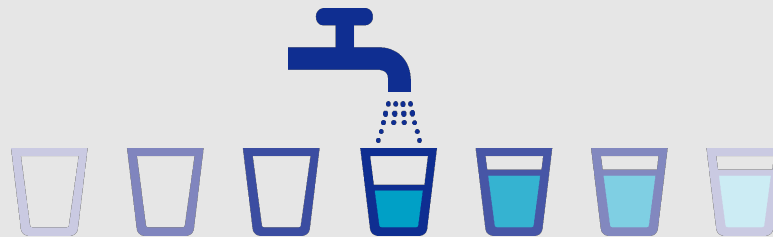


Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
(SECTEUR GUINGAMP)

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION exerce la compétence eau potable sur une partie de son territoire depuis le 1er janvier 2017 et sur la totalité depuis le 1er janvier 2019.

Sur le territoire de l'agglomération, on a 7 services d'eau potable en 2019 :

- secteur GUINGAMP et commune de TREGLAMUS (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO, secteur PONTRIEUX, secteur BOURBRIAC et commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE (affermage SAUR)
- commune de LOUARGAT (exploité en régie)

Le présent rapport concerne uniquement le service : SECTEUR GUINGAMP.

Les communes de ce service sont les suivantes : GRACES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

26 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des peintures extérieures, des peintures intérieures, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	15	426 322	485 553	+13,89 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	500	2 032 262	1 972 374	-2,95 %
Total des prélèvements [m³]		2 458 584	2 457 927	-0,03 %

• Volumes importés

Achat à	Acheté en 2018 [m³]	Acheté en 2019 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	281 334	256 446

Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018/2019
Station de Kerano GRACES Traitement complet	6 000	2 296 322	2 344 116	+2,08 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation
Ressources propres	2 296 322	2 344 116	+2,08 %
Importations	281 334	256 446	-8,85 %
Total général	2 577 656	2 600 562	+0,89 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2018	2019	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 423	11 553	+1,14 %
Nombre d'abonnements non domestiques	22	22	0,00 %
Nombre total d'abonnements	11 445	11 575	+1,14 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

GRACES	1 320
GUINGAMP	4 101
PABU	1 303
PLOUISY	1 005
PLOUMAGOAR	2 750
SAINT-AGATHON	1 096
Total des abonnés	11 575

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2018	2019	Variation
Volume produit	2 296 322	2 344 116	+2,08 %
Volume importé	281 334	256 446	-8,85 %
Volume exporté	- 39 931	- 55 444	+38,85 %
Volume mis en distribution	2 537 725	2 545 118	+0,29 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	936 411	958 111	+2,32 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 283 633	1 310 747	+2,11 %
Volume total vendu aux abonnés	2 220 044	2 268 858	+2,20 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 83 m³ par an. Elle était de 82 m³ en 2018.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2018 [m ³]	Exporté en 2019 [m ³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	39 931	55 444
Volume total exporté	- 39 931	- 55 444

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	364,3	366,6	+0,64 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 4,42 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er janvier 2015.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2019

tarif domestique de la communauté d'agglomération

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,01	41,77	+1,85 %
	Abonnement diam 25 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 30 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 40 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 50 mm	205,37	209,15	+1,84 %
	Abonnement diam 60 mm	205,37	209,15	+1,84 %
	Abonnement diam 80 mm	2050,91	2088,71	+1,84 %
	Abonnement > 80mm	3076,21	3132,91	+1,84 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,661	0,674	+1,97 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,634	0,645	+1,74 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,560	0,570	+1,79 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,528	0,538	+1,89 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,499	0,509	+2,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 30 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 40 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 50 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 60 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 80 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement > 80mm	26,32	26,85	+2,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3659	0,3732	+2,00 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2718	0,2772	+1,99 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,2381	0,2429	+2,02 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,1675	0,1709	+2,03 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,1391	0,1419	+2,01 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	120,33	122,65	+1,93 %
Collectivité	70,23	71,63	+1,99 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	11,14	11,35	+1,89 %
Total [€ TTC]	213,70	217,63	+1,84 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,95 %

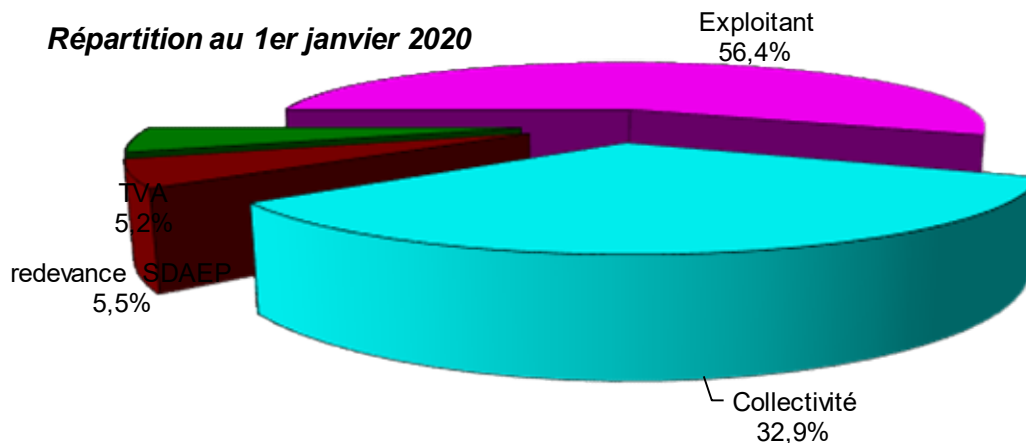
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,81 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2020



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2019

tarif domestique de la communauté d'agglomération

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,01	41,77	+1,85 %
	Abonnement diam 25 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 30 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 40 mm	102,84	104,73	+1,84 %
	Abonnement diam 50 mm	205,37	209,15	+1,84 %
	Abonnement diam 60 mm	205,37	209,15	+1,84 %
	Abonnement diam 80 mm	2050,91	2088,71	+1,84 %
	Abonnement > 80mm	3076,21	3132,91	+1,84 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,661	0,674	+1,97 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,634	0,645	+1,74 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,560	0,570	+1,79 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,528	0,538	+1,89 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,499	0,509	+2,00 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 25 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 30 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 40 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 50 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 60 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement diam 80 mm	26,32	26,85	+2,01 %
	Abonnement > 80mm	26,32	26,85	+2,01 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3659	0,3732	+2,00 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2718	0,2772	+1,99 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,2381	0,2429	+2,02 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,1675	0,1709	+2,03 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,1391	0,1419	+2,01 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	120,33	122,65	+1,93 %
Collectivité	70,23	71,63	+1,99 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	13,12	13,33	+1,60 %
Total [€ TTC]	251,68	255,61	+1,56 %

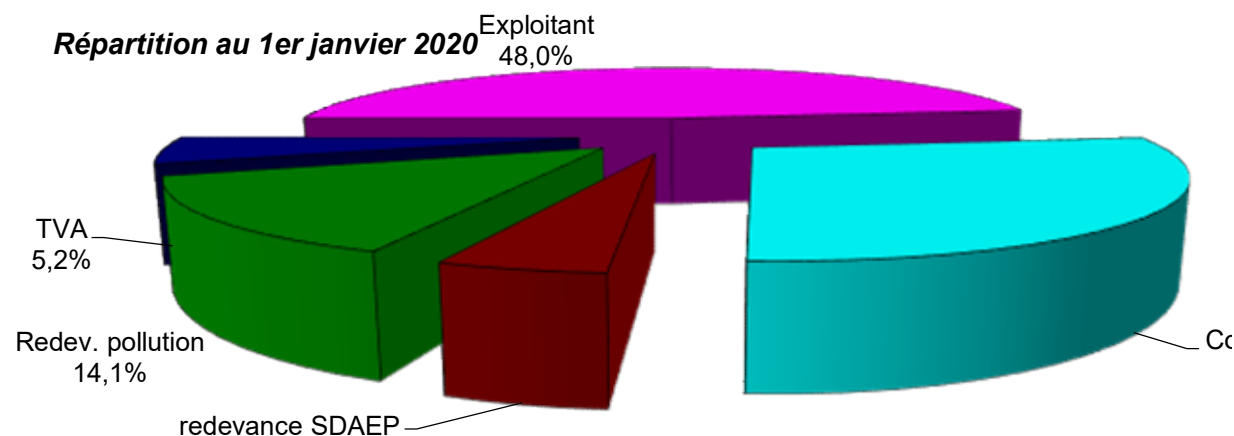
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,95 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,13 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	861 703,52 €	889 486,17 €	+3,22 %
dont abonnements	301 358,35 €	309 369,15 €	+2,66 %
Total recettes de vente d'eau	861 703,52 €	889 486,17 €	+3,22 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 803 877,09 €	1 880 639,45 €	+4,26 %
dont abonnements	524 727,65 €	545 715,15 €	+4,00 %
Total recettes de vente d'eau	1 803 877,09 €	1 880 639,45 €	+4,26 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	56	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	68	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

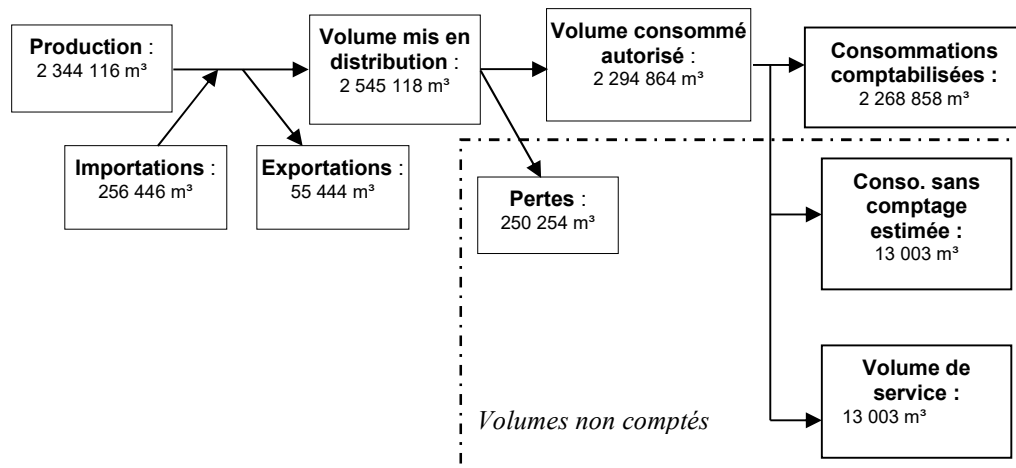
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	109

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 13 003 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 003 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	78,8 %	76,7 %	83,5 %	88,7 %	90,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,6	4,4	3,2	2,4	2,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,5	4,1	3,0	2,2	1,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	12,8	13,6	15,3	17,2	17,6
Seuil de rendement [%]	67,6 %	67,7 %	68,1 %	68,4 %	68,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,774	2,440	1,535	0,924	1,366

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,49 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Diagnostic du génie civil des usines	
Schéma directeur d'eau potable pour l'ensemble de l'Agglomération	
Renouvellement de réseau rue J.L. Martin (Pabu) = 100 ml	6 635 €
Renouvellement de réseau place du Vally (Guingamp) = 405 ml	66 000 €
Renouvellement de réseau Castel Pic (Guingamp) = 861 ml	192 000 €
Extension réseau de Kerbalanen (Ploumagoar)	17 000 €
Extension de réseau rue Ouillorène (Pabu) = 320 ml	28 000 €
Extension de réseau rue de Kernabat (Grâces) = 400 ml	37 000 €
Extension de réseau RD 712 (Pabu) = 16 ml	15 000 €
Extension de réseau Locménard (Grâces) = 262 ml	20 334 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,01 %	0,01 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	1 192 897,58 €	1 109 840,22 €
Remboursements au cours de l'exercice	97 835,47 €	97 259,47 €
dont en intérêts	15 662,80 €	14 202,11 €
dont en capital	82 172,67 €	83 057,36 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	242 163,83 €	236 642,58 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux d'eau potable : canalisation eau brute pour l'usine de Pont Caffin	90 000 €
Sectorisation du réseau travaux (SUEZ)	277 000 €
Extension de réseau rue Toul Lan (Saint Agathon)	23 000 €
Extension de réseau secteur Crec'h an Hervern (Pabu) = 115 ml	17 000 €
Extension de réseau secteur Kerez (Pabu)	13 000 €
Renouvellement de réseau rue St Jean (Guingamp) = 685 ml	376 000 €
Renouvellement de réseau rue Ste Anne (Guingamp) = 612 ml	146 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019
montants des abandons de créance	4 304,93 €	3 674,90 €
montants des versements à un fonds de solidarité	2 861,95 €	2 464,45 €